



COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 30 NOVEMBRE 2018 AUX RECOLLETS A CAUSSADE

Étaient présents : MM. MAFFRE Christian (*Président*), BAYLAC Fernand (*représentant Daniel DURAND*), BROENS Geneviève, CALMETTES Jacques, CASTEX Nicole, CHANRION Jean-Luc (*représentant Yves PAGES*), COUDERC Anne-Marie, DANTHEZ Florence, DONNADIEU Jean-Louis, ESPINOSA Georges, FERTÉ Denis, HEBRARD Pierre (*représentant André MASSAT*), IMBERT André, JEANJEAN Claude, LAFON Cécile, LAFON Claude, PEZOUS Bernard, QUINTARD Nadine, RAEVEN Pierre, SOULIÉ Jacques, TILLON Georgette, TOUREL Pierre, VALETTE Christian (*représentant Guy ROUZIES*).

Étaient absents excusés : MM. DARRIGAN Catherine, DELMAS Michelle, DURAND Daniel, MASSAT André, PAGES Yves, PERN-SAVIGNAC Fabienne, ROUZIES Guy, VIROLLE Alain.

Étaient également présents : MM. CABOS Véronique, DARBOIS Philippe, FABRE Marie-Line, HEBRARD Gérard.

I- GESTION DU PETR DU PAYS MIDI-QUERCY

1- Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 05 octobre 2018

2- Désignation d'un secrétaire de séance

M. JEANJEAN Claude a été désigné secrétaire de séance.

3- Gestion des ressources humaines

*** *Création d'un poste d'assistant numérique :***

Le PETR PMQ conduit depuis quelques années des actions de communication à travers les différents canaux numériques (réseaux sociaux, mailing,..). Cette fonction est amenée à se développer et se diversifier pour accompagner le besoin de diffusion d'information sur différents dispositifs en cours ou à venir (PCAET, SCOT, PAH, ...) et la participation citoyenne. Suite à deux contrats de 6 mois en 2018 (pour accroissement temporaire d'activité suite à une surcharge de travail) sur cette fonction, il est nécessaire de créer le poste si on souhaite le maintenir. Il sera donc proposé de créer un poste de contractuel de la FPT – cadre B

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET D'ANIMATEUR NUMERIQUE

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non complet d'animateur

numérique et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Président propose d'inscrire au tableau des emplois annexé au budget ce poste à temps non complet à compter du 1^{er} février 2019.

Nombre d'emploi	Grade	Niveau de recrutement	Temps de travail hebdomadaire
1	Rédacteur	BAC + 3	28H

Les fonctions seront les suivantes :

Mission principale :

- Gérer et animer les sites web et les comptes de réseaux sociaux en cohérence avec la stratégie de communication du PETR du Pays Midi-Quercy.
- Décliner la stratégie de communication du Pays Midi-Quercy sur les sites web et les réseaux sociaux
- Coordination de la stratégie numérique touristique de la destination Midi-Quercy, gorges de l'Aveyron. Accompagnement et suivi des Offices de tourisme dans le cadre de leur démarche qualité (SADI).
- Développer les communautés
- Élaborer un planning éditorial dédié aux réseaux sociaux et aux sites web
- Gérer le bon développement de la communication, favoriser les bonnes pratiques et valoriser la contribution des membres de la communauté
- Mettre en place des indicateurs et suivre la performance des actions menées
- Mise en place de partenariats avec d'autres communautés sur les réseaux sociaux
- Organiser des événements fédérateurs pour animer la communauté (web conférences, live tweets, etc.)
- Planifier et commander des contenus spécifiques (texte / infographies / vidéos ...) à diffuser, de la collecte à la publication
- Mettre à jour les bases de données
- Veille (exemple : Scoop-it)

Mission secondaire :

- Gérer l'observatoire territorial (saisie et exploitation des données sur un SIG en lien avec le SMICA chargé de former, informer et accompagner le PETR du Pays Midi-Quercy dans sa démarche de structuration de ses données)
- Accompagner le développement d'une plateforme patrimoine numérique en lien avec le Conseil de développement du PMQ
- Gérer la diffusion des éditions touristiques (Mag trimestriel, guide découverte, ...)

Conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il convient d'autoriser le Président à recourir à un agent contractuel pour faire face, le cas échéant, à la vacance de l'emploi pour une durée de 1 an maximum renouvelable une fois.

La rémunération de l'emploi sera calculée sur la base de l'échelon 4 du grade des rédacteurs.

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- **AUTORISENT** le Président, à créer un emploi d'assistant numérique à compter du 1^{er} février 2019 et le cas échéant à recourir à un agent contractuel dans les conditions précitées
- **CHARGENT** le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de(s) l'agent(s) contractuel conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

- ✕ *Création d'un poste "Candidature Pays d'Art et d'Histoire" pour un accroissement temporaire d'activité suite à une surcharge de travail, en soutien au Cheffe de projet culture.*

Le PETR PMQ est engagé depuis plusieurs années dans une démarche de candidature au label national VPAH (Ville et Pays d'Art et d'Histoire) géré par le ministère de la culture.

Dans ce cadre, il est nécessaire à présent de finaliser ce dossier en 2019 pour être crédible vis-à-vis du Ministère et de nos partenaires associés à cette démarche. Il est donc proposé de créer un poste de contractuel pour une durée de 6 mois dans un premier temps, pour accroissement d'activité lié à une surcharge de travail.

M.Maffre a précisé que le recrutement ne s'opèrera que si la DRAC nous confirme que la candidature du PETR a une chance d'aboutir (cette confirmation a été reçue quelques jours après le Comité syndical). Il a rappelé qu'une labellisation PAH serait une opportunité pour le territoire notamment pour accompagner un développement équilibré du territoire.

De plus il est précisé que ce poste fera l'objet d'une demande de subvention LEADER (48%) lors d'un prochain Comité de programmation.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE
(ARTICLE 3.1 DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984)

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical que la cheffe de projet culturel a en charge l'élaboration de la candidature du Pays Midi-Quercy au label national "Pays d'Art et d'Histoire". Les élus souhaitent que cette candidature soit remise à la DRAC Occitanie et à la Direction Générale des Patrimoines au plus tard à la fin de l'année 2019.

Monsieur le Président propose donc de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité afin d'aider la cheffe de projet culturel à la rédaction du diagnostic et apporter un appui à l'élaboration du projet pour la candidature au label "Pays d'Art et d'Histoire".

Monsieur le Président propose donc d'inscrire au tableau des emplois annexé au budget 2019 :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Temps de travail Hebdomadaire
Du 01/02/2019 au 31/07/2020	1	Attaché Territorial	35h

Les fonctions exercées seront les suivantes :

- Finalisation de l'étape préalable à la candidature - étape 2 sur les politiques et les actions de connaissance, préservation, mise en valeur et médiation des patrimoines (recueil des données et rédaction)
- Élaboration du diagnostic territorial pour la candidature (recueil des informations, recherche iconographique)
- Appui à l'élaboration du projet patrimonial (animation de groupes de travail et d'ateliers, formalisation du projet, rédaction)
- Rédaction de la candidature et appui à la formalisation de la convention avec l'État (Ministère de la culture et de la communication).

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée en référence au 1^{er} échelon du grade des attachés territoriaux.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical :

- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus
- **CHARGENT** le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de

l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants

- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi seront disponibles et inscrits au budget 2019 de la collectivité, aux articles et chapitre prévus à cet effet.

✱ *Suppression et création d'un poste de "Conseiller Rénovation auprès des Habitants du Pays Midi-Quercy"*

Le PETR PMQ porte depuis 3 ans une plateforme de rénovation habitat privé appelée « J'Eco Renov' en MQ », pour laquelle un conseiller en énergie est affecté à l'accompagnement des habitants. Pour ce dernier, qui fait partie également de la mission CEP du PETR, nous devons modifier sa fiche de poste et donc l'affecter à un nouveau poste de conseiller Rénovation des habitants du Pays à un échelon correspondant à son ancienneté (échelon 2 au lieu de 6).

Il a été demandé de préciser approximativement les retombées de la plateforme depuis sa création :

- 280 évaluations énergétiques réalisées après visite à domicile
- 152 ménages accompagnés jusqu'aux travaux dont 34 ménages ont sollicité des aides ANAH
- 7h passées par accompagnement
- **1 796 642 € TTC de travaux accompagnés par la plateforme**
La création d'un observatoire des entreprises RGE du territoire
La tenue de formations Feebat délocalisées et l'accompagnement
- *La réalisation et la diffusion d'un **annuaire des entreprises RGE** du territoire.*
<https://emploimidiquercy.org/storage/slides/November2018/RcNyKsNStpWRQdGBc423.pdf>

Les délibérations suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

OBJET : SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT DE "CONSEILLER RENOVATION AUPRES DES HABITANTS DU PAYS MIDI-QUERCY" POUR LEQUEL IL N'EXISTAIT PAS DE CADRE D'EMPLOI

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Le Président expose aux membres du comité syndical, qu'il conviendrait, à compter du 1^{er} mars 2019 de supprimer l'emploi de "Conseiller rénovation auprès des habitants du Pays Midi-Quercy" de la collectivité actuellement fixé à 35 heures hebdomadaire et portant le numéro de déclaration de vacance d'emploi n°82170606.

Les membres du Comité Syndical après en avoir délibéré, et sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire :

- **ADOpte** la suppression du poste de "Conseiller rénovation auprès des habitants du Pays Midi-Quercy" à compter du 1^{er} mars 2019
- **LE CHARGE** de l'application des décisions prises

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE "CONSEILLER RENOVATION AUPRES DES HABITANTS DU PAYS MIDI-QUERCY" POUR LEQUEL IL N'EXISTE PAS DE CADRE D'EMPLOI

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical, qu'en raison des besoins de la

collectivité, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet de "Conseiller Rénovation" et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Président propose d'inscrire au Tableau des Emplois annexé au budget, à compter du 1^{er} mars 2019 :

Nombre d'emploi	Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	BAC +2 minimum	35H

La nature des fonctions sont les suivantes :

Dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques et afin de développer l'indépendance énergétique du territoire, il exercera les fonctions de conseiller rénovation auprès des habitants du Pays Midi Quercy. Ses services visent à sensibiliser et accompagner les habitants du territoire qui veulent améliorer la performance énergétique de leur logement.

Pour les habitants du territoire voulant rénover thermiquement leur logement, il/elle devra :

- Réaliser des études thermiques spécifiques pour les logements communaux
- Se rendre aux domiciles des habitants du territoire pour donner un avis basé sur le bâtiment.
- Tenir des permanences en mairie en lien avec l'animateur OPAH
- Participer aux événements de sensibilisation à destination du grand public
- Gestion et administration du site internet support de la plateforme,
- Accompagner les habitants dans le choix des travaux
- Accompagner les habitants tout au long de leur projet (choix des travaux, information sur aides financières, choix des entreprises, bilan des travaux, suivi des consommations...)

En l'absence de cadre d'emplois correspondant aux fonctions décrites, il conviendrait de pourvoir l'emploi par un agent non titulaire recruté par contrat conformément à l'article 3-3 alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

La rémunération de l'emploi sera calculée en référence au 2^{ème} échelon de l'échelle indiciaire des techniciens territoriaux.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical :

- **AUTORISENT** le Président à créer un emploi de "Conseiller Rénovation auprès des habitants du Pays Midi-Quercy" à compter du 1^{er} mars 2019 dans les conditions précitées,
- **CHARGENT** le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent non titulaire conformément à l'article 3-3 alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

✘ *Remplacement du poste de chargé(e) de mission PAT à compter du 1er janvier 2019*

Mme PADIE Florence, chargée de mission Circuits-courts alimentation au PETR depuis 2 ans n'a pas souhaité, pour des raisons personnelles, renouveler son contrat qui arrivait à terme au 30/11/2018. Dans l'attente d'une confirmation de cofinancement par la Région (*obtenue depuis*) et l'Europe de cette mission (réponse à l'appel à projet régional en décembre), le PETR du PMQ a lancé une procédure de recrutement pour janvier 2019, sur un poste de chargé(e) de mission PAT (Projet Alimentaire de Territoire) à temps non complet (0.8 ETP).

4- Modification des statuts du PETR du Pays Midi-Quercy (élaboration du PCAET, convention avec la SCIC)

Dans le cadre de l'évolution de ses missions le PETR PMQ doit parfois modifier ses statuts pour les rendre compatibles avec ces dernières.

Ainsi il est proposé deux modifications statutaires :

- Une première concernant la compétence d'élaboration des PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) pour le compte des trois EPCI membres du PETR, qui ont délibéré dans ce sens : à intégrer dans article « 6.2 : Les compétences »
- Le PETR PMQ a été sollicité par la SCIC « Midi-Quercy Énergies citoyennes » pour réaliser une prestation d'appui technique et administratif, dans le cadre d'une convention de partenariat à venir en 2019. Il est donc proposé d'intégrer dans « l'article 7 : Intervention du PETR dans le cadre de la réalisation de prestations de services », la SCIC, dans la liste des organismes cités.

M.CALMETTES a tenu informé l'assemblée de l'avancement des projets de la SCIC Midi-Quercy Énergies citoyennes et notamment de la première installation PV (Photovoltaïque) réalisée sur un bâtiment (ateliers municipaux) de Laguépie.

M.MAFFRE a demandé aux élus d'avoir le réflexe d'informer la SCIC quand il y a un projet de PV sur leur commune.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : 3^{EME} MODIFICATION DES STATUTS DU PETR DU PAYS MIDI-QUERCY

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical que suite à l'évolution des missions du PETR du Pays Midi-Quercy, il convient de modifier les statuts. Ainsi, il est proposé deux modifications statutaires :

- la première concernant la compétence d'élaboration des PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) pour le compte des trois EPCI membres du PETR, qui ont délibéré dans ce sens, à intégrer dans l'article 6.2 "Les compétences"
- la seconde concernant la SCIC "Midi-Quercy Énergies Citoyennes". Le PETR PMQ a été sollicité pour réaliser une prestation d'appui technique et administratif, dans le cadre d'une convention de partenariat à venir en 2019. Il est donc proposé d'intégrer dans l'article 7 "Intervention du PETR dans le cadre de la réalisation de prestations de services", la SCIC "Midi-Quercy Énergies Citoyennes", dans la liste des organismes cités.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** la modification des statuts
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

II- POLITIQUES TERRITORIALES

1- Nouveau Contrat Territorial Occitanie 2018-2021 -

✱ *Contrat Territorial Occitanie :*

☞ Information sur la programmation 2018 validée en CP d'octobre 2018 et calendrier pour la programmation 2019 :

La première programmation opérationnelle du Contrat Territorial (2018-2021) du PMQ a été validée en Commission Permanente du Conseil Régional Occitanie du 12/10/2018.

Ainsi, 31 opérations ont été validées dans cette programmation opérationnelle 2018, représentant un **coût global de dépenses d'environ 8.4 M€, soutenu pour l'instant en moyenne à 44% par des aides publiques de la Région, du Département de l'Etat et de**

l'Europe. Les plans de financements sont susceptibles d'évoluer et de se consolider, notamment pour l'Europe.

Pour la prochaine programmation 2019, il est prévu prochainement de formaliser la Mesure opérationnelle « Dotation spécifique pour l'innovation et l'expérimentation », prévue dans le Contrat Territorial 2018-2021.

Deux thématiques pourraient ainsi être accompagnées, comme précisées dans le Contrat Territorial (page 21) :

- Mise en tourisme du patrimoine du territoire- tourisme patrimonial et culturel (ex : circuits d'interprétation, application TIC, hébergements insolites, expérientiels ...) en lien avec la labellisation PAH, les démarches SPR, Inventaire Patrimoine...
- Alimentation /circuits courts : favoriser la mise en relation Offre et demande locale (adaptation cantines, légumerie, espaces test agricole-jardins partagés...) et le consommer local (Points de vente collectifs, plateforme numérique)

Plusieurs membres du Comité syndical ont manifesté un intérêt pour ces deux thématiques et notamment la seconde qui pourrait permettre de soutenir plusieurs projets évoqués (Jardins partagés à Cazals, bâtiment à aménagement pour faire un point de vente collectif de produits locaux à Monteils...).

Pour la formalisation de la programmation opérationnelle 2019.1, le calendrier suivant peut être proposé :

- Remontée des dossiers au PETR /EPCI jusqu'au 15/03/2019
- Comité technique en avril 2019
- Comité de pilotage en mai 2019 pour une présentation en CP de juillet à la Région.

➤ *Voir en pages 12 à 14 du document d'appui la programmation 2018 du Contrat Territorial PMQ validée en CP du 12/10/2018*

☞ Grands Sites Occitanie / politique Bourgs-centres : délibérations types pour signer les conventions

Le PETR PMQ est associé aux deux dispositifs territoriaux, GSO et politique Bourgs-centres, intégrés également dans le Contrat Territorial PMQ validé en CP du 20 juillet de la région Occitanie. Il sera donc proposé une délibération type autorisant le Président à signer les conventions ou contrats spécifiques à venir, formalisant les Bourgs-centres et les contrats GSO sur le territoire.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : CONTRATS BOURG CENTRE ET GRANDS SITES OCCITANIE

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical que dans le cadre de la nouvelle génération de politiques contractuelles engagée par la Région Occitanie en faveur des territoires, le projet de Contrat territorial 2018-2021 a été validé par le Comité syndical du PETR du 29 juin 2018. Sa version finale a ensuite été approuvée par la Région, lors de la Commission permanente de juillet 2018.

Contrats "Bourgs Centres Occitanie"

La Région Occitanie met en œuvre une politique « Bourg centre » qui a pour objectif de recréer, maintenir ou développer une centralité nécessaire aux territoires ruraux. Elle vise à :

- dynamiser l'économie des bassins de vie ruraux, en développant des activités productives et résidentielles ;
- améliorer le cadre de vie des populations, en offrant notamment des logements de qualité et un meilleur accès aux services de proximité ;
- accompagner la transition écologique des territoires et limiter l'artificialisation des sols liée à

l'étalement urbain.

Cette politique s'adresse aux communes « villes centres » des bassins de vie ruraux, aux communes « pôles de services supérieurs ou intermédiaires ou de proximité » de plus de 1 500 habitants ainsi qu'aux communes « pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui remplissent un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique. Les communes éligibles sont invitées à manifester leur intérêt en rédigeant une pré-candidature, qui, si elle est concluante, se traduit par l'élaboration d'un **contrat** :

- présentant le projet stratégique et transversal du bourg centre, décliné en programme de développement et de valorisation opérationnel ;
- associant la commune, l'EPCI, le PETR, le Département et la Région ;
- s'intégrant au Contrat territorial entre la Région et le PETR et à sa programmation opérationnelle.

Sur l'ensemble du territoire Midi-Quercy, l'état d'avancement est le suivant :

- 2 contrats sont finalisés et devraient être présentés à la Commission permanente de la Région en décembre 2018 et février 2019 : Caylus et St-Antonin-NV; Caussade-Monteils
- 4 communes en Quercy-Caussadais sont dans la phase d'élaboration du contrat, à la suite du dépôt de leurs pré-candidatures et de rencontres techniques organisées par le PETR avec les services de la Région : Molières, Montpezat de Q, Réalville et Septfonds.
- d'autres communes en Quercy-Vert-Aveyron sont entre la phase de réflexion.

Le PETR est particulièrement impliqué dans l'accompagnement de ces démarches menées par les communes et les EPCI concernés, tout en assurant l'interface avec la Région et en favorisant l'échange d'expériences entre les collectivités candidates. Par ailleurs, le dispositif « Bourg centre » est inscrit en tant qu'action dans les mesures opérationnelles du Contrat territorial Occitanie.

Contrats « Grands Sites Occitanie »

Initiée dans un premier temps en 2008 au sein de l'ex Région Midi-Pyrénées, la politique des Grands Sites a été confirmée par la nouvelle Région Occitanie. Avec ce dispositif, la Région décide de s'appuyer sur les sites culturels, patrimoniaux, historiques, naturels exceptionnels afin de structurer au sein du territoire régional des destinations touristiques majeures.

Ainsi, un « Grand Site Occitanie » est un lieu de forte notoriété doté d'un patrimoine remarquable ou d'un site culturel de rayonnement international et disposant tout particulièrement d'une ou plusieurs composantes à caractère exceptionnel (dit cœur emblématique du Grand Site).

Sur le territoire Midi-Quercy, 2 territoires ont été labellisés « Grands Sites Occitanie » : Bastides et Gorges de l'Aveyron, Cordes et cités médiévales. Les contrats « Grands Sites Occitanie » sont finalisés et signé pour celui concernant Bruniquel.

Monsieur le Président précise que le PETR du Pays Midi-Quercy est impliqué dans l'accompagnement de ces démarches, par ailleurs inscrites en tant qu'action dans les mesures opérationnelles du Contrat Territorial Occitanie et qu'il est cosignataire des contrats Bourg Centre, et des contrats Grands Sites Bastides et Gorges de l'Aveyron et Cordes et cités médiévales.

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des contrats Bourg Centre du territoire du PETR du Pays Midi-Quercy
- **AUTORISE** le Président à signer les contrats Grands Sites "Gorges de l'Aveyron et Bastides" et "Cordes et cités médiévales".

*** Information sur le contrat de ruralité 2017-2020**

☞ Programmation 2018 : maquettes financières :

Suite au Comité de Pilotage du Contrat de Ruralité PMQ du 1^{er} juillet, une programmation opérationnelle 2018 a été validée et va faire l'objet d'une convention financière annuelle entre l'Etat et le PETR PMQ.

Le tableau du programme opérationnel 2018 devrait être finalisé très prochainement sous réserve d'une validation par les services de l'Etat.

M.MAffre a précisé que le Préfet souhaite attribuer des dernières aides (reliquats DETR) et également attendre la confirmation par la Préfecture de Région des aides DSIL prévues sur la programmation 2018.

- * *Assemblée des Territoires Occitanie : retour sur la plénière du 18 octobre 2018 à Sorèze (81)*

Mme Pern-Savignac, déléguée titulaire à l'assemblée des Territoires Occitanie, représentant le PETR PMQ, a participé à cette nouvelle réunion plénière, accompagnée de M. Darbois Philippe.

III- AVANCEMENT DE CERTAINES THEMATIQUES COORDONNEES PAR LE PETR

1- Énergie - Climat

- * *PCAET : point d'avancement et calendrier :*

Suite au Comité de Pilotage PCAET du 25/09/2018, durant lequel a été présenté la synthèse du diagnostic et la construction de la stratégie du territoire en matière de PCAET, il a été organisé des réunions dans chaque EPCI auprès des élus (3 réunions avec les Bureaux des EPCI élargis aux maires) et auprès des techniciens (DGS des EPCI et des communes bourgs-centres).

De plus, des ateliers participatifs ont été organisés en 2 sessions pour réfléchir sur des actions à proposer pour les 6 années à venir en cohérence avec la stratégie PCAET validée en Comité de pilotage :

- Le 9 nov 2018 à Septfonds sur les thématiques « Mobilité et aménagement durable » et « Bâtiment-urbanisme durable »
- Le 15 nov 2018 à Cayriech sur les thématiques « Energies renouvelables et réseaux » et « Agriculture-alimentation –forêt ».

L'ensemble de ces concertations vont permettre d'alimenter les plans d'actions des PCAET (du PMQ et par EPCI) en cours d'élaboration.

Un Bureau du PETR élargi aux EPCI et communes Bourgs-centres se réunira le 7 décembre pour prendre connaissance de l'ensemble de ces remontées d'actions pour commencer à les hiérarchiser et les prioriser.

Durant les mois de janvier –février 2019, les plans d'actions seront finalisés et validés en Comité de pilotage et par les instances délibérantes du PETR et des EPCI.

- * *TEPCV : bilan et échéances pour clôturer :*

Le programme TEP CV, qui a permis de mobiliser 2 M€ (en 2 tranches) de crédits Etat, se clôture. Un point a été fait en séance sur les échéances à respecter.

M.Maffre a fortement conseillé aux communes et EPCI de faire au plus vite pour faire remonter les demandes de paiements des soldes des aides TEP CV obtenues.

- *Voir en pages 15 à 16 du document d'appui le suivi des opérations TEP CV*

2- Culture / Patrimoine

- * *Musée de Saint Antonin Noble Val : délibération sur le plan de financement 2019 pour l'accompagnement du PETR*

La délibération suivante est proposée :

OBJET : PLAN DE FINANCEMENT MISSION DE SUIVI ET DE PREFIGURATION DU MUSEE DE ST-ANTONIN – ANNEE 2019

Monsieur le Président rappelle que la Commune de St-Antonin confie au PETR la poursuite de la mission de suivi et de préfiguration du musée de Saint-Antonin pour l'année 2019. Le chef de projet est affecté à cette mission à hauteur de 40% ETP.

Une convention entre le PETR Midi-Quercy et la Commune de St-Antonin précisera les missions 2019, les modalités de mise en œuvre et d'organisation.

DEPENSES en €		RECETTES en €	
0,4 ETP Poste chef de projet culturel 12 mois à mi-temps + 2 stages + frais de déplacement dont comité scientifique membres bénévoles, formation, frais annexes	24 000 €	Région (30% du 0,4 ETP)	7 200 €
		Département (25% du 0,4 ETP)	6 000 €
		Commune de St Antonin (20%)	4 800 €
		Autofinancement Pays Midi-Quercy (25%)	6 000 €
TOTAL	24 000€	TOTAL	24 000€

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** cette proposition et le plan de financement prévisionnel.
- **SOLLICITE** les subventions mentionnées dans ce plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout acte ou document concernant cette action et à solliciter les subventions auprès des différents partenaires.

✱ *Information sur la commission culture du 13 octobre 2018 et délibération sur le partenariat avec l'ADDA 82*

L'ordre du jour était consacré au partenariat quadriennal avec l'ADDA 82. Au cours de la réunion Annabelle Couty, directrice de l'ADDA 82 a présenté le bilan des Résonances qui ont eu lieu lors des journées européennes du patrimoine en septembre 2018. Les Communes de Genebrières (QVA), Cayriech (QC) et Verfeil (QRGA) ont accueilli de spectacles. Globalement le partenariat local a bien fonctionné et la fréquentation a été dans l'ensemble bonne (407 personnes). Elle a ensuite présenté la programmation 2019 du Big Bang des arts (téléchargement à l'adresse suivante : http://www.adda82.fr/fileadmin/mediatheque/ADDA/Actions/Jeune_public/Festival_Big_ban_g_arts/parcours-culturel-bigbangdesarts1819ok.pdf)

Celle-ci est conçue comme un parcours culturel associant découverte de différentes disciplines artistiques, proposition de spectacles, d'ateliers de pratique, conférences, expositions et temps de formation destinés aux enseignants, aux animateurs de centres de loisirs et aux acteurs culturels.

Enfin concernant l'accompagnement des écoles de musique, le diagnostic de la CCQVA sera présenté le 10 décembre prochain à Monclar-de-Quercy avant que ne soit proposés les différents scénarii d'organisation à l'échelle intercommunale.

La commission s'est prononcée favorablement pour l'accompagnement du Quercy Caussadais en 2020 et de la CCQRGA en 2021, sachant que celle-ci bénéficie d'un accompagnement du DLA 82 en 2019 sur l'avenir de l'école de musique associative de St-Antonin.

Enfin, la commission a été informée du renouvellement de la convention Territoire culture avec l'Etat (DRAC Occitanie) en 2019 après la réalisation d'un diagnostic transversal du territoire, mettant en exergue les problématiques (culturelles, sociales, mobilités,...) auxquelles la culture pourrait contribuer à apporter des réponses.

M. JEANJEAN et Mme DANTHEZ, élus référents culture au sein du Bureau du PETR PMQ, ont fait état du bon esprit qui a prévalu lors de la commission et qui a permis de valider notamment le calendrier d'intervention de l'ADDA 82, dans le cadre du conventionnement (2018-2021) avec le PETR et les trois EPCI ;
M.

M. Maffre a rappelé que pour 5 000€ investis par le PETR dans cette convention avec l'ADDA 82, 30 000€ de dépenses vont être engagées chaque année pour la réalisation de projets culturels en Midi-Quercy.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : AVENANT FINANCIER A LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ET LES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES EN PAYS MIDI-QUERCY 2018-2021

Monsieur le Président rappelle que le comité syndical a validé le partenariat avec l'ADDA 82 pour le développement de l'éducation artistique et culturelle, par délibération le 29 juin 2018. En conséquence, l'Association départementale de développement des Arts de Tarn-et-Garonne (ADDA 82), les Communautés de Communes du territoire et le PETR du Pays Midi-Quercy ont formalisé leur partenariat dans le cadre d'une convention cadre 2018/2021. Pour mémoire, les objectifs sont de favoriser l'accès du plus grand nombre à l'offre culturelle, de construire un projet territorial d'éducation artistique et culturelle et d'encourager la pratique artistique et en amateur.

Le partenariat avec l'ADDA 82 s'inscrit à deux niveaux, à l'échelle du pays pour l'accueil de la saison jeune public du Big Bang des arts, des Résonances et les actions de formation, et à l'échelle des communautés de Communes pour l'accompagnement à la structuration des enseignements artistiques, selon les besoins et les objectifs préalablement définis avec la collectivité concernée.

Le PETR du Pays Midi-Quercy s'est engagé à contribuer financièrement à hauteur de 5000€ par an pour trois ans, à partir de 2019 pour le co-financement des actions réalisées à son échelle..

Cet avenant financier sera annexé à la convention cadre.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** cette proposition et la contribution financière du PETR à hauteur de 5000€.
- **AUTORISE** son Président à signer tout acte ou document concernant cette action et à solliciter les subventions auprès des différents partenaires.

✕ *Inventaire du patrimoine : délibération sur le plan de financement 2019*

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Objet : Mission Inventaire du PMQ- demandes de subvention pour l'année 2 -2019 de la convention tripartite (2018-2020)

Monsieur le Président rappelle que la convention cadre tripartite et trisannuelle (2018-2020) avec le Conseil Départemental et le Conseil Régional, pour la réalisation de l'inventaire du patrimoine du pays Midi-Quercy, permet au PETR de bénéficier du soutien technique et financier pour la réalisation de cette mission.

En 2019, la mission inventaire menée par les 4 agents (3 chargées de mission, 1 chef de projet à temps partiel sur la mission) conduiront l'étude du patrimoine sur le territoire, en particulier en lien avec la mission Habitat, et les politiques bourgs centres, Secteurs Patrimoniaux Remarquables (SPR) et également l'opération façades de St Antonin, pour un volume important d'**études ponctuelles dans la perspectives de travaux de rénovation.**

Dans l'optique de supports de valorisation du patrimoine, l'inventaire en Quercy Caussadais des **communes de Montpezat de Quercy, Puylaroque et Septfonds sera lancé sur les édifices emblématiques dans un premier temps.**

Comme indiqué plus haut, la mission viendra particulièrement en appui des communes de Saint-Antonin, Bruniquel, Montricoux et Caylus afin de bénéficier de l'expertise du service dans le cadre de l'étude de diagnostic de **SPR**.

Par ailleurs, dans la continuité de l'ouvrage « **L'architecture de terre crue en Bas-Quercy** » et des **recherches conduites** sur ce patrimoine, le service Inventaire participera **aux 5^e échanges internationaux transdisciplinaires sur les constructions en terre crue**, à Montpellier les 23-24 octobre 2019 par le biais d'une communication consacrée aux approches sociales, économiques et historiques des architecture de terre et du fait de construire avec ce matériau en Midi-Quercy.

Sur demande du Département de Tarn-et-Garonne, l'aire d'étude sera étendue aux communes traversées par le GR 65 afin de documenter les éléments patrimoniaux sur **le chemin vers Saint-Jacques-de-Compostelle, à l'ouest du département**. L'enquête **conduite avec le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art** sera donc thématique et limitée aux œuvres emblématiques, visibles ou accessibles depuis le domaine public. La documentation ancienne déjà réunie par le service régional sera actualisée et enrichie afin de permettre la publication de supports de valorisation.

Afin de solliciter la réalisation de l'avenant financier annuel 2019 auprès des Conseils Régional et Départemental, le plan de financement prévisionnel suivant est proposé:

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
Salaires (3 ETP)	133 500 €	Conseil Départemental	60 000 €	40
Frais déplacement + formation	7 000 €			
Matériel Informatique + documentation + Communication	3 500 €	Conseil Régional	60 000 €	40
Frais de structure (fournitures, fonctionnement)	6 000 €	PETR Pays Midi-Quercy	30 000 €	20
Total	150 000 €	Total	150 000 €	100

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement présentés
- **SOLLICITE** le montant des subventions auprès du Conseil Général et du Conseil Régional, énoncé dans le plan de financement
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette opération.

3- Habitat / Urbanisme / Planification

✱ *OPAH : attribution du marché pour l'animation de la nouvelle OPAH*

Conformément à la délibération présentée lors du Comité syndical du 5 octobre 2018, une procédure de marché public pour l'animation-suivi d'une OPAH « classique » a été lancée qui a permis d'attribuer ce marché lors d'une réunion de la Commission d'appel d'offres du 26 octobre 2018.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : **ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE PRESTATION INTELLECTUELLE : ANIMATION SUIVI DE L'OPAH DU PAYS MIDI-QUERCY POUR 3 ANS FERME 2018-2021 RENOUELABLE POUR 2 ANNEES SUPPLEMENTAIRES**

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Midi Quercy a lancé un marché public de prestation intellectuelle à procédure formalisée pour l'animation suivi de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du territoire (Article 26 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics). Il s'agit d'un marché à lot unique comprenant une tranche ferme de 3 ans et 2 tranches conditionnelles d'une durée chacune d'un an.

Cette consultation a été publiée le 11 octobre 2018 pour une remise des offres le 24 octobre 2018. Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 26 octobre 2018 à 10h00 afin de procéder à l'attribution du marché au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Monsieur le Président propose donc de retenir le groupement de prestataires suivants : **ACTE HABITAT** représenté par Monsieur Thierry DEJEAN associé à Jean-Pierre ESTEVES, architecte DPLG, co-contractant. Le coût total du marché pour l'ensemble des tranches (portée à 5 ans) s'élève à 267 150€ HT soit 320 580 € TTC.

Ainsi, Monsieur le Président propose le plan de financement pour l'enveloppe réservée à l'animation suivi de l'OPAH d'une durée de 3 ans : de **160 290 € HT €** soit **192 348 € TTC**, selon l'échéancier suivant :

	Année 2018 1 mois	Année 2019	Année 2020	Année 2021 11 mois
Animation Suivi TTC	5 343 €	64 116 €	64 116 €	58 773 €
Financement ANAH	1 559 €	18 701 €	18 701 €	17 142 €
Financement Conseil Départemental	801 €	9 617 €	9 617 €	8 816 €
Autofinancement	2 983 €	35 798 €	35 798 €	32 815 €

L'aide de l'ANAH pour l'animation suivi s'élève à 35 % sur le coût HT et 15 % sur le coût TTC pour le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré le comité syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir la proposition du Président et de confirmer ainsi la décision de la commission d'appel d'offres.
- **AUTORISE** le Président à signer le marché public relatif à l'animation-suivi de l'OPAH du PMQ avec l'entreprise **ACTE HABITAT** représenté par Monsieur Thierry DEJEAN associé à Jean-Pierre ESTEVES, architecte DPLG, co-contractant.
- **S'ENGAGE** à participer financièrement au programme
- **SOLLICITE** les subventions auprès des partenaires financiers concernés (ANAH, Conseil Départemental).
- **AUTORISE** le président à signer tout document concernant l'exécution de la présente délibération.

M.Maffre a évoqué un nombre impressionnant de dossiers en attente pour être instruit et bénéficier des aides dans le cadre de cette nouvelle OPAH PMQ. Dès janvier des permanences en Mairie vont reprendre afin de répondre au plus vite aux besoins.

✕ **SCOT :**

☞ délibération modificative des plans de financements prévisionnels pour l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays Midi-Quercy :

Par délibération n°2017_27 prise par le comité syndical du Pays Midi-Quercy en date du 3 avril 2017, le PETR du Pays Midi-Quercy a pris une délibération ayant pour objet les plans de financements prévisionnels pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Midi-Quercy. Les plans de financements prévisionnels présentés dans cette délibération doivent être modifiés. En effet, diverses évolutions sont survenues depuis, qui ont

un effet sur le financement prévisionnel de l'élaboration du SCoT du Pays Midi-Quercy. Ces évolutions sont notamment liées à :

- la décision d'attribution du marché public relatif à l'élaboration du SCoT du Pays Midi-Quercy (cf. décision de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 3 août 2018) et la délibération n° 2018_36 prise, par suite, par le comité syndical du PETER du Pays Midi-Quercy en date du 5 octobre 2018 (délibération ayant pour objet le marché public relatif à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Midi-Quercy - Autorisations du Président à signer le marché),
- des évolutions liées au programme européen LEADER Midi-Quercy ainsi que des évolutions concernant le financement du volet eau des SCoT par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : DELIBERATION MODIFICATIVE DES PLANS DE FINANCEMENTS PREVISIONNELS POUR L'ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU PAYS MIdI-QUERCY

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical les éléments suivants :

Par délibération n°2017_27 du comité syndical du Pays Midi-Quercy en date du 3 avril 2017, le PETER du Pays Midi-Quercy a pris une délibération concernant les plans de financements prévisionnels pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Midi-Quercy. Les plans de financements prévisionnels pour l'élaboration du SCoT du Pays Midi-Quercy présentés dans cette délibération doivent être modifiés pour les raisons suivantes :

☞ La Commission d'Appel d'Offre qui s'est réunie le 2 août 2018 a décidé d'attribuer le marché public relatif à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Midi-Quercy au groupement dont le mandataire est E2D (Environnement Développement Durable conseil) – 31 500 TOULOUSE qui a présenté une offre dont le montant s'élève à **173 000 € HT**.

Par délibération n°2018_36 prise par le comité syndical du Pays Midi-Quercy en date du 5 octobre 2018 ayant pour objet le marché public relatif à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Midi-Quercy - Autorisations du Président à signer le marché, le Président du PETER du Pays Midi-Quercy a été autorisé à signer ce marché public avec le groupement dont le mandataire est E2D – 31 500 TOULOUSE, selon le montant mentionné.

Le montant prévisionnel des « études principales » d'élaboration du SCoT est moins élevé que le montant prévisionnel qui est mentionné dans la délibération n°2017_27 prise par le comité syndical du Pays Midi-Quercy en date du 3 avril 2017.

☞ Compte-tenu du budget actuellement disponible dans le cadre du 10ème programme de l'Agence de l'eau Adour Garonne (programme en cours) et des priorités d'intervention définies par l'Agence de l'eau Adour Garonne dans le cadre de son 11^{ème} programme (défini pour une période de 6 ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2024), **l'Agence de l'Eau Adour Garonne ne finance plus le volet eau de l'élaboration des SCoT.**

Compte-tenu de ces éléments, le plan de financement prévisionnel pour l'élaboration du SCoT du Pays Midi-Quercy est modifié comme suit :

Plan de financement prévisionnel général initial
(cf. délibération n°2017_27 en date du 3 avril 2017) :

DEPENSES PREVISIONNELLES	Montant € HT	Montant € TTC
Elaboration du SCOT : études principales	224 000,00	268 800,00
Elaboration du SCOT : études complémentaires	25 000,00	30 000,00
Enquête publique et dépenses de communication associées, annonces légales	20 000,00	24 000,00
Autre communication, animation	7 000,00	8 400,00
Achat de données	1 000,00	1 200,00
TOTAL	277 000,00	332 400,00

RECETTES PREVISIONNELLES	Montant € HT	Montant € TTC
Etat (DGD enveloppe 15 %) - versé au PETR en 2016	37 100,00	37 100,00
Etat (DGD enveloppe 15 %) - prévisionnel	12 900,00	12 900,00
Union Européenne (LEADER)	91 200,00	91 200,00
Agence de l'Eau Adour Garonne	13 750,00	13 750,00
Autofinancement	122 050,00	177 450,00
TOTAL	277 000,00	332 400,00

Nouveau Plan de financement prévisionnel proposé :

DEPENSES PREVISIONNELLES	Montant € HT	Montant € TTC
Elaboration du SCOT : études principales	173 000,00	207 600,00
Elaboration du SCOT : études complémentaires	25 000,00	30 000,00
Enquête publique et dépenses de communication associées, annonces légales	20 000,00	24 000,00
Autre communication, animation	7 000,00	8 400,00
Achat de données	1 000,00	1 200,00
TOTAL	226 000,00	271 200,00

RECETTES PREVISIONNELLES	Montant € HT	Montant € TTC
Etat (DGD enveloppe 15 %) - versé au PETR en 2016	37 100,00	37 100,00
Etat (DGD enveloppe 15 %) - prévisionnel	12 900,00	12 900,00
Union Européenne (LEADER)	77 304,00	77 304,00
Autofinancement	98 696,00	143 896,00
TOTAL	226 000,00	271 200,00

Plan de financement prévisionnel initialement proposé pour le programme européen LEADER Midi-Quercy et pour le programme de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

(cf. délibération n°2017_27 en date du 3 avril 2017) :

Dépenses prévisionnelles	Montant € HT	Recettes prévisionnelles	Montant €
Elaboration du SCOT : études principales : volet présenté pour le programme européen LEADER et pour le programme de l'Agence de l'eau Adour-Garonne	190 000,00	Etat - versé au PETR en 2016 (DGD enveloppe 15 %)	37 100,00
		Union européenne (LEADER)	91 200,00
		Agence de l'eau Adour-Garonne	13 750,00
		Autofinancement	47 950,00
TOTAL	190 000,00	TOTAL	190 000,00

**Nouveau plan de financement prévisionnel proposé pour le programme européen LEADER
Midi-Quercy :**

Dépenses prévisionnelles	Montant € HT	Recettes prévisionnelles	Montant €
Elaboration du SCOT : études principales : volet présenté pour programme européen LEADER	161 050,00	Etat - versé au PETR en 2016 (DGD enveloppe 15 %)	37 100,00
		Union européenne (LEADER)	77 304,00
		Autofinancement	46 646,00
TOTAL	161 050,00	TOTAL	161 050,00

CONSIDERANT :

- la délibération n°2018_36 prise par le PETR du Pays Midi-Quercy le 5 octobre 2018 ayant pour objet le marché public relatif à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Midi-Quercy – Autorisations du Président à signer le marché,
- la délibération n°2017_27 prise par le PETR du Pays Midi-Quercy le 3 avril 2017 ayant pour objet les plans de financements prévisionnels pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Midi-Quercy,
- les nouveaux plans de financement prévisionnels proposés pour l'élaboration du SCoT,
- l'ensemble des éléments exposés,

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le comité syndical, décide de :

- **APPROUVER** les nouveaux plans de financement prévisionnels proposés pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Midi-Quercy,
- **AUTORISER** le Président du PETR à solliciter auprès des financeurs les subventions mentionnées dans les nouveaux plans de financements prévisionnels proposés pour l'élaboration du SCoT du Pays Midi-Quercy,
- **AUTORISER** le Président du PETR à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

☞ Information sur le commencement de l'étude SCOT :

Une réunion de lancement de l'élaboration du projet de SCOT est prévue le vendredi 14 décembre à 9h30 (Salle des fêtes de Réalville).

Il a été précisé que le calendrier de réalisation de l'élaboration du projet SCOT a été revu pour essayer d'avancer au maximum avant les élections municipales de 2020, et ainsi approuver si possible le PADD (Projet d'aménagement et de développement durables) avant cette échéance ;

☞ Information sur le projet de SRADDET (Schéma régional d'aménagement de développement et d'égalité des territoires) en cours d'élaboration :

- Voir en pages 17 à 18 du document d'appui la note sur le projet de SRADDET « Occitanie 2040 »

Il a été évoqué l'importance de suivre l'élaboration de ce document par la Région dans la mesure où il orientera fortement les politiques publiques régionales des années futures. Une contribution du PETR PMQ sera proposée au prochain Comité syndical, afin notamment de faire remonter les besoins spécifiques des territoires ruraux en la matière.

4- Emploi / Formation / Insertion

✕ *PLIE :*

☞ Demande de subvention FSE pour 2019-2020

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : FINANCEMENT DE L'ANIMATION ET COORDINATION DU PLIE DU PAYS MIDI-QUERCY 2019-2020

Monsieur le Président rappelle que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Midi-Quercy est chargé de l'animation et de la coordination du PLIE du Midi-Quercy dans le cadre de la nouvelle programmation des Fonds Européens 2014-2020. Comme indiqué dans la délibération n° 49 du 13 octobre 2017, précisant la signature du protocole d'accord du PLIE Pays Midi-Quercy pour la période 2018-2020.

Le Protocole d'accord co-signé par l'Etat, le Pôle Emploi, le Conseil Départemental de Tarn et Garonne et le PETR du Pays Midi Quercy, pour la période 2018-2020, formalise les engagements des signataires. Il entérine la fonction de co-présidence des instances de pilotage du dispositif et maintient le rôle d'animation, de coordination et de suivi du dispositif par le PETR. Le Conseil Départemental de Tarn et Garonne assure le rôle d'organisme intermédiaire gestionnaire du FSE

Monsieur le Président propose la modification de la délibération n°15 du 22 février 2017, sollicitant un co-financement FSE auprès du Conseil Départemental de Tarn et Garonne, afin que le plan de financement soit en accord avec le protocole d'accord 2018-2020 co signé par l'Etat, le Conseil Départemental de Tarn et Garonne et le PETR du Pays Midi Quercy.

Suite à la parution de l'appel à projets départemental Fonds Social Européen 2018-2020 « Mobilisation des acteurs de l'insertion professionnelle dans les parcours intégrés pour une approche globale de la personne », le PETR Pays Midi-Quercy sollicite un co-financement FSE auprès du Conseil Départemental de Tarn et Garonne pour l'opération 2019-2020 dans le cadre du :

Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen pour l'Emploi et l'Inclusion,

Axe prioritaire 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion,

Objectif thématique 9 : « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination »

Objectif spécifique 3 : « Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire ESS »

Dispositif 563 : Innovations ou expérimentations en faveur de l'insertion et de la lutte contre les discriminations professionnelles, économiques ou sociales / soutien à l'économie solidaire.

Pour les années 2019 et 2020, 100% du temps de travail de la chargée de mission emploi-formation est affecté à l'animation et à la coordination du PLIE

En conséquence, le plan de financement de l'opération Animation Coordination du PLIE pour l'année 2019 est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Dépenses de personnel	36 881,00 €	Fonds Social Européen	41 306,72 €
Dépenses indirectes de fonctionnement (forfait 40% calculé sur les dépenses de salaire)	14 752,40 €	(Conseil Départemental)	10 326,68 €
		Autofinancement PETR	
Total Dépenses	51 633,40 €	Total Recettes	51 633,40 €

Le plan de financement de l'opération Animation du PLIE pour l'année 2020 est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Dépenses de personnel	37 714,29 €	Fonds Social Européen (Conseil Départemental)	42 240,00 €
Dépenses indirectes de fonctionnement (forfait 40% calculé sur les dépenses de salaire)	15 085,71 €	Autofinancement PETR	10 560,00 €
Total Dépenses	52 800,00€	Total Recettes	52 800,00€

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Midi-Quercy après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour l'opération « Animation et coordination du PLIE du Pays Midi-Quercy 2019-2020»
- **SOLLICITE** auprès des financeurs les subventions présentées dans le plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

☞ Convention de partenariat PLIE/MDE MQ sur l'action "Clause sociale dans les MP"

La Maison de l'Emploi MQ, en collaboration étroite avec le PLIE PMQ, a répondu à un appel à projet de la DIRECCTE 82 pour mettre en œuvre une opération d'accompagnement au déploiement de la clause sociale dans les marchés publics sur le territoire MQ.

Dans ce cadre, la MDE MQ et le PLIE PMQ (porté par le PETR PMQ) vont formaliser cette action commune par une convention de partenariat non financière, mais valorisant la participation en nature (ingénierie) du PETR PMQ auprès de la MDE MQ.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Objet : convention de partenariat entre le PETR PMQ et la MDE MQ pour conduire deux actions communes concernant l'emploi et l'insertion.

Monsieur le Président rappelle que le PETR PMQ est membre de droit du Conseil d'administration de l'association porteuse de la Maison de l'emploi Midi-Quercy, basée à Caussade. Le PETR PMQ qui est porteur du PLIE MQ (Plan Local Insertion Emploi) depuis 2007 a souvent l'occasion de travailler avec la MDE MQ sur des actions communes qui concernent les mêmes bénéficiaires sur le territoire.

Dans ce cadre, il est proposé de formaliser un partenariat pour l'année 2019 sur deux actions concrètes d'intérêt général pour le territoire et ses habitants:

- Une action d'optimisation de parcours d'insertion par la coordination d'un dispositif dédié à « la clause sociale dans les marchés publics » en MQ.
- Une action d'accompagnement à une démarche du type GPEC (Gestion prévisionnelle emploi et compétence) pour le secteur du service à la personne (aides à domicile...).

Ces deux actions sont inscrites dans le plan d'actions de la MDE MQ conventionné avec l'Etat via la DIRECCTE 82.

Le PETR PMQ s'engage à participer à ces deux actions principalement par une mise à contribution de la chargée de mission PLIE PMQ qui assure le lien direct de ces actions avec les bénéficiaires du PLIE notamment.

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Midi-Quercy après en avoir délibéré :

-APPROUVE les deux actions proposées en partenariat avec la MDE MQ

-AUTORISE le Président à signer la convention à venir pour formaliser l'engagement du PETR PMQ dans ces deux actions

✘ *MDE Midi-Quercy : information sur le nouveau site internet de la MDE MQ*

La Maison de l'Emploi Midi-Quercy, basée à Caussade (en face de la gare) vient de renouveler son site internet. Vous pouvez y accéder à ce lien : <https://emploiimidiquercy.org/>

5- Pôle de Pleine Nature Gorges de l'Aveyron

✘ *Information sur le comité de pilotage du 16 novembre 2018*

Un bilan des actions réalisées depuis 2015 et des prévisions pour 2019-2020 ont été présentés. L'avancement actuel de la programmation est très satisfaisant puisque sur les 500 k€ de fonds européens FEDER dédié au Pôle PN des Gorges de l'Aveyron, il ne resterait plus que quelques milliers d'euros disponibles.

➤ *Voir en pages 19 à 26 du document d'appui l'extrait du diaporama présenté en CP du PPN du 16/11/2018 à St-AntoninNV.*

IV- INFORMATIONS DIVERSES

✘ *Information sur la session rivière Aveyron-aval organisée en 2018 par l'Agence de l'eau et l'Office international de l'eau (retour sur 3 réunions)*

- *Voir en pages 27 à 32 du document d'appui la note d'information sur les journées organisées en 2018*

✘ *Information sur une réunion organisée par le PETR PMQ concernant la problématique des seuils des cours d'eau et la continuité écologique, le 29/11/2018 à la mairie de Caylus :*

M.Maffre a évoqué cette réunion occasionnée par le PETR PMQ suite à plusieurs demandes d'associations de défense du patrimoine sur le territoire. Elle a permis de réunir les EPCI, PETR, associations patrimoine, CDT PMQ et les services de la DDT 82 (dont M.Menu son Directeur) pour avoir un point précis sur la réglementation qui s'applique sur les cours d'eau en MQ.

De fait seul les seuils de l'Aveyron et la Vère sont concernées directement par la directive européenne (liste 2) et doivent faire l'objet d'une étude par rapport au rétablissement de la continuité écologique.

Les membres du CDT PMQ présents semblent intéressés pour se saisir du sujet et faire des propositions pour appréhender plus globalement la problématique (eau-patrimoine-énergie), notamment en intégrant une réflexion sur la faisabilité d'un développement d'une micro-hydroélectricité sur certains seuils de moulins ou autres.